



Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 31 janvier 2025

Cabinet du Maire
Dossier suivi par Estelle CLEMENT

TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a eu lieu le :

Jeudi 30 janvier 2025 à 20h00

Salle du Conseil Municipal

2 rue Victor Hugo - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le quorum étant réuni.

Y ont été étudiés et mis à l'**ordre du jour** de cette séance, les sujets suivants :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.
- ✓ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024 :
⇒ APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS : 27 voix POUR, 1 voix NON EXPRIMEE
- ✓ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 janvier 2025 :
⇒ APPROUVEE A LA MAJORITE DES PRESENTS : 27 voix POUR, 1 voix ABSENTION
- ✓ Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales par délibération du 25/05/2020, en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Informations générales de Monsieur le Maire,
- ✓ Délibérations :

FINANCES :

- 01- Rapport d'orientations budgétaires - Budget Primitif de l'exercice 2025
⇒ APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS : 28 voix POUR

PETITE ENFANCE-ENFANCE ET JEUNESSE :

- 02- Principe de recours à la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de la micro-crèche La Clairière Enchantée
⇒ APPROUVEE A LA MAJORITE DES PRESENTS : 25 voix POUR – 3 voix ABSENTION – 1 voix CONTRE

CULTURE :

- 03- Approbation des conditions générales de vente de la billetterie de spectacles
⇒ APPROUVEE A L'UNANIMITE : 29 voix POUR

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sincères salutations.



Le Maire,
Dominique BAVOIL